ROYAUME DE BELGIQUE

BREVET D'INVENTION



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION: 1009217A5

NUMERO DE DEPOT : 09500253

Classif. Internat. : E01F

Date de délivrance le : 07 Janvier 1997

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22; Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28; Vu le procès verbal dressé le 22 Mars 1995 à 15H30 à 1 'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE:

ARTICLE 1.- Il est délivré à : ETS. E. RONVEAUX S.A. rue Rebonmoulin 16, B-5590 CINEY(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : OVERATH Philippe, CABINET BEDE, Place de l'Alma, 3 - B 1200 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de $\,^6$ ans, sous réserve du paiement les taxes annuelles, pour : ELEMENT DE CONSTRUCTION D'UN ECRAN.

INVENTEUR(S): Rigot Guy, rue Lambert Etienne 38, B-5590 Ciney (BE)

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 07 Janvier 1997 PAR DELEGATION SPECIALE:

WUYTS L.

BAD ORIGINAL

DESCRIPTION

Elément de construction d'un écran

La présente invention se rapporte aux écrans, par exemple du type écran antibruit ou écran vert, généralement réalisés entre zones d'habitation et voies de circulation ou de transport publique, et plus particulièrement aux éléments de construction de ces écrans.

Il existe déjà des écrans constitués d'éléments superposés, qui créent des espaces creux pouvant être remblayés de terre arable permettant de cultiver une plantation et procurant un aspect "vert" pour l'environnement.

5

10

15

20

Les écrans existants sont soit constitués de petites pièces à poser à la main et conviennent mieux aux petites applications privées qu'au génie civil, soit sont constitués d'éléments très lourds laissant des surfaces importantes en béton visible. En plus, les éléments formant ces écrans sont souvent limités en possibilités, c'est-à-dire qu'ils ne permettent pas de construction de hauteur et/ou de largeur importantes, ni la possibilité de former des courbes ou tournants.

Le but de la présente invention est de proposer un élément de construction pour écrans à remblayer, permettant d'obtenir un aspect esthétique agréable tout en procurant une multitude de possibilités et de performances techniques de construction. Il devient ainsi possible de construire des écrans de hauteur quasi illimitée, qui peuvent suivre les courbes des tracés de la route ou de la voie.

Un autre objet de la présente invention est de créer un écran permettant le remblayage sélectif par deux ou plusieurs matières différentes. Ainsi par exemple on peut prévoir de gros remblais économiques dans la partie intérieure et de la fine terre arable dans les parties extérieures, ce qui permet une économie en matière noble. On peut également prévoir de la terre arable côté riverain pour végétation et une matière inerte du côté voie de circulation, ce qui donne un effet acoustique accru et une économie d'entretien. Un autre exemple est de prévoir de la terre arable végétalisée côté riverain et un matière étanche stabilisée côté voie d'eau, ce qui permet de rehausser des berges contre les inondations.

L'élément de construction suivant l'invention est constitué d'un monobloc qui se caractérise par deux supports d'extrémité pouvant être placés sur le sol ou sur les supports d'éléments contigus. Les deux supports sont reliés entre eux par deux ailerons substantiellement symétriques orientés en sens opposé (formant une image reflétée), qui forment un vide entre eux. La surface supérieure de chaque aileron forme avec l'horizontale un angle, de façon à être inclinée vers le bas et vers l'intérieur de l'élément.

Suivant une forme de mise en application avantageuse, la surface de chaque aileron forme avec l'horizontale deux ou plusieurs angles, de façon que l'inclinaison s'accentue de l'extérieur vers l'intérieur de l'élément.

20

25

Suivant une forme de mise en application particulière les ailerons, lorsqu'ils sont relativement longs, peuvent être renforcés par une ou plusieurs pièces de renforcement reliant les deux ailerons.

Suivant une forme de mise en application préférentielle, les supports d'extrémité comportent sur leurs faces horizontales supérieures des saillies et sur les faces horizontales inférieures des évidements, de façon que les saillies d'un support rentrent dans les évidements du support qui sera placé dessus.

Avantageusement, les éléments de construction seront

superposés en alternance, c'est-à-dire que deux éléments contigus sont écartés l'un de l'autre par un troisième élément placé dessus. Le support gauche du troisième élément sera donc posé sur le support droit du premier élément et sur le support droit du troisième élément sur le support gauche du deuxième élément et ainsi de suite. On crée ainsi un espace vide entre les éléments superposés.

Les espaces vides créés par la superposition d'une série d'éléments en forme de mur peuvent être remblayés, par exemple par de la terre, qui par suite de la gravité va former des talus entre deux éléments d'une même rangée verticale. Ce talus peut être garni de plantations.

5

10

15

20

25

30

35

Suivant une caractéristique de l'invention on remblaye l'espace vide entre les éléments superposés au moins d'un côté à l'aide d'une matière inerte ou d'une matière étanche. En effet, il n'est pas toujours souhaitable d'avoir une plantation continue sur les écrans. L'aspect esthétique qui demande de l'entretien peut à certains endroits être remplacé par le remblayage à l'aide d'une matière inerte, qui peut avoir d'autres avantages : l'absorption acoustique peut être meilleure, les poids peut être inférieur à la terre, on peut utiliser des matières de récupération, ce qui donne un avantage écologique, etc... Dans ce but il est proposé d'utiliser comme matière inerte un granulat de pneus déchiquetés.

En utilisant les éléments de construction suivant l'invention on peut aisément remblayer les vides de l'écran d'un côté avec de la terre et de l'autre côté avec du granulat de pneus déchiquetés. Le long d'une voie de chemin de fer il peut être favorable de remblayer du côté du chemin de fer avec le granulat et de l'autre côté avec de la terre en alternance avec du granulat en fonction du paysage.

En général, il sera possible de construite tout type d'écran à l'aide d'un seul type d'élément standard. Si toutefois le tracé à suivre demande une courbe accentuée ou si la hauteur de l'écran devient exceptionnelle, on peut suivant l'invention toujours utiliser le même type d'élément mais en adaptant les dimensions des éléments.

On peut, par exemple, considérer qu'un élément standard a une longueur de 4 mètres, une largeur de 1,5 mètre et une hauteur de 0,6 mètre. Ces éléments peuvent aisément être utilisés pour des écrans jusqu'à 10 à 12 mètres de hauteur. Si l'écran à former a une hauteur de plus de 12 mètres, on utilisera de préférence en bas des éléments qui ont une plus grande largeur et en haut des éléments avec une plus faible largeur, on forme ainsi des écrans qui présentent une

coupe triangulaire. Les éléments sont conçus de manière à pouvoir prendre les courbures habituelles des voies routières ou ferroviaires. De même, lorsque la courbure du tracé est trop accentuée, pour les ronds-points par exemple, il peut être avantageux d'utiliser des éléments avec une plus faible longueur.

L'invention sera décrite plus en détail ci-après à l'aide des dessins qui montrent des formes de réalisation non limitatives et dont :

- la figure 1 montre une vue en perspective d'un élément suivant l'invention;
- la figure 2: une vue de face d'un écran formé à l'aide d'éléments suivant la figure 1;

5

15

20

25

30

35

- la figure 3: une coupe suivant la ligne III-III de la figure 2 après remblayage;
- la figure 4: une variante de la figure 3 avec deux types de remblayages dont un inerte ou étanche
- la figure 5: une coupe, similaire à la figure 3, mais sur la hauteur totale d'un écran.

En se référant à la figure 1, on remarque deux supports d'extrémité 1A et 1B reliés par deux ailerons 2 et 3. La surface supérieure 4 des ailerons est inclinée vers le bas en partant de l'arête 5 extérieure vers l'intérieur 10 de l'élément. Chaque aileron comporte deux plans 6 et 7. L'angle 8 formé par le premier plan 6 avec l'horizontale est plus petit que l'angle 9 formé par le plan 7 avec l'horizontale, de façon que l'aileron présente une surface inclinée vers le bas. Les deux ailerons 2 et 3 sont symétriques et placés en sens opposé. A mi-longueur entre les supports 1A et 1B les aillerons 2 et 3 sont renforcés à l'aide d'une pièce de renforcement 11. Chaque support 1 comporte sur sa surface horizontale 12 supérieure deux saillies 13 et sur sa surface horizontale inférieure 14 au moins deux évidements 15.

La figure 2 montre un écran formé par les éléments de la figure 1 superposés en alternance. On remarque que sur les rangées verticales 20 les éléments 21 sont alternés avec les éléments 23 des rangées verticales 22 contiguës. Les supports d'un élément sont donc toujours placés sur un des supports de deux éléments se trouvant en

dessous, formant ainsi des rangées avec des espaces vides entre deux éléments superposés.

La figure 3 montre en plus grande échelle une coupe suivant la ligne III-III de la figure 2 et montre deux éléments 31 et 32 de la rangée 22 alternés avec un élément 33 de la rangée 20. La figure montre clairement l'inclinaison des plans 6 et 7 de chaque aileron. L'écran est remblayé de terre arable 34, qui par la gravité forme un talus 35 entre les éléments 31 et 32 et un tas 36 sur l'élément supérieur 31. Les surfaces du talus 35 et du tas 36 sont pourvues de plantations.

5

10

15

20

25

30

La figure 4 montre une variante de la figure 3 dans laquelle la partie gauche 41 (sur le dessin) est remplie de terre comme à la figure 3, mais la partie droite 42 est remblayée à l'aide de granulat de pneus déchiquetés. Sur cette partie 42 remplie de matière inerte il n'y a pas de plantation et donc pas d'entretien. De plus, la matière inerte donne lieu à une isolation acoustique à la réverbération accrue. L'utilisation de granulat de pneus déchiquetés donne par ailleurs une solution écologique pour un produit de déchet. De la même manière, des rehausses de berges peuvent être réalisées en utilisant côté voie d'eau, une matière de remblai étanche, par exemple du béton maigre du tarmacadam, etc...

La figure 5 montre une coupe d'un écran de 15 mètres de hauteur. Cet écran est composé d'éléments standard mais de largeurs différentes. Les éléments 51 dans la partie inférieure de l'écran sont plus larges que les éléments 52 du milieu, qui sont à leur tour plus larges que les éléments 53 placés en haut de l'écran. La superposition d'éléments de différentes largeurs peut demander un ajustement des dimensions des supports d'extrémité 1A et 1B.

Les éléments suivant l'invention seront réalisés de préférence en béton, le cas échéant renforcé par des armatures; ils sont fabriqués à l'usine et seront de préférence utilisés en éléments standard ayant le plus possible de dimensions uniformes.

Il est clair que l'invention n'est pas limitée par la forme de l'élément montré dans les figures. Ainsi, l'élément ne doit pas nécessairement avoir de pièce de renforcement, mais on peut également prévoir plusieurs pièces de renforcement.

La façon de superposer les éléments à l'aide de saillies et d'évidements n'est qu'un exemple de réalisation, il appartient à l'homme de métier de choisir le meilleur système d'ancrage en fonction de ses possibilités de fabrication.

De même, la forme des ailerons peut être différente. Il suffit de choisir la forme de façon que, superposés, les éléments forment un vide pouvant être remblayé par une matière qui forme un talus entre deux éléments superposés.

10

REVENDICATIONS

1. Elément de construction pour écran du type antibruit ou écran vert placé le long d'une voie de circulation, constitué d'un monobloc, caractérisé en ce qu'il comporte deux supports d'extrémité (1A - 1B) pouvant être placés sur le sol ou sur les supports d'éléments contigus et reliés entre eux par deux ailerons (2 - 3) substantiellement symétriques, orientés en sens opposé et formant un vide (10) entre eux, la surface supérieure (6) de chaque aileron forme avec l'horizontale un angle (8), de façon que cette surface est inclinée vers le bas et vers l'intérieur de l'élément.

10

15

25

35

- 2. Elément de construction suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la surface (6) de chaque aileron (2 3) comporte deux plans (6 7), l'angle (8) formé par le premier plan (6) avec l'horizontale étant plus petit que l'angle (9) formé par le second plan (7) avec l'horizontale.
- 3. Elément de construction suivant la revendication 1 ou
 20 2, caractérisé en ce que les ailerons (2 3) comportent une ou plusieurs pièces de renforcement (11) reliant les deux aillerons (2 3).
 - 4. Elément de construction suivant une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les supports d'extrémité (1) comportent des saillies (13) sur une face horizontale et des évidements (15) sur l'autre face horizontale, de façon que les saillies (13) rentrent dans les évidements (15) lors de la superposition des éléments.
- 5. Elément de construction suivant une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'après superposition les vides (10) des éléments sont remblayés.
 - 6. Elément de construction suivant la revendication 5, caractérisé en ce que les vides (10) sont remblayés par de la terre arable.

- 7. Elément de construction suivant la revendication 5, caractérisé en ce que les vides (10) sont remblayés au moins partiellement d'une matière inerte, telle que le granulat de pneus déchiquetés.
- 8. Elément de construction suivant la revendication 5, caractérisé en ce que les vides (10) sont remblayés au moins partiellement d'une matière étanche, telle que béton ou tarmacadam.

9. Ecran du type antibruit ou écran vert assemblé d'éléments de construction suivant une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que lors de la superposition les supports d'extrémité (1A - 1B) des éléments sont alternés de façon à ce que les supports d'un éléments sont toujours placés sur un des supports de deux éléments se trouvant en dessous, formant ainsi des rangées (20 - 22) avec des espaces vides entre deux éléments superposés.

Fig. 1

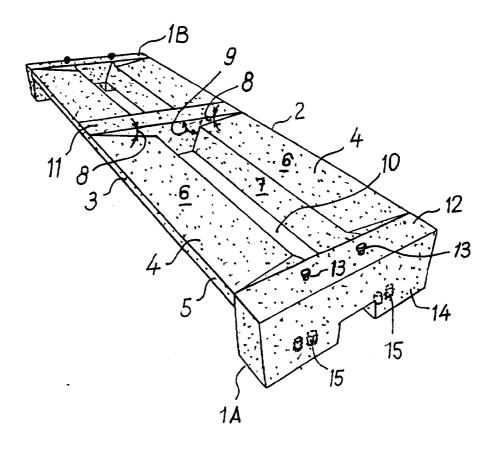


Fig. 2

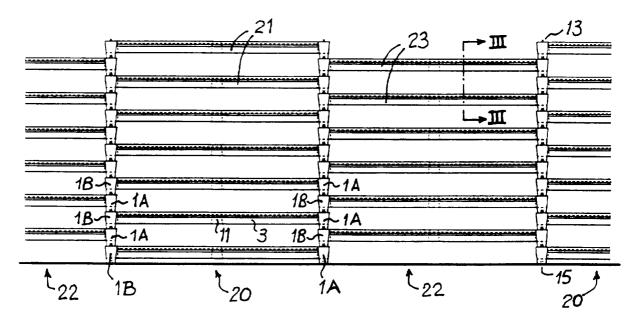


Fig. 3

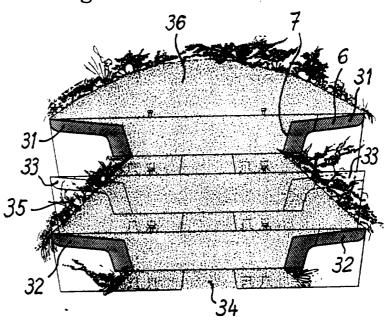


Fig. 4

